



# L'INCORRUPTIBLE

Bulletin des AMIS DE ROBESPIERRE (ARBR)

n° 72

Juin 2010

*Il serait injuste de regarder Robespierre comme un homme cruel et de l'appeler tyran ; il faudrait au contraire voir en lui, comme dans Sylla, une forte tête, un grand homme d'état. Richelieu eut fait plus que Robespierre, s'il se fut trouvé dans une position semblable. (LOUIS XVIII, 1797)*

## ORIENTATION ET PROJETS Adoptés à l'Assemblée Générale de mars 2010

### Extraits

Il n'est pas inutile de rappeler que notre association s'est créée le 25 février 1987 (alors que la France s'apprêtait à célébrer le 200<sup>e</sup> anniversaire de la Révolution française) **pour que Robespierre ait toute sa place** dans les multiples manifestations prévues.

Nous nous proposons de démontrer que si on prétend généralement l'en exclure et s'il est mis au ban de l'histoire officielle, c'est que **ses conceptions de la démocratie, ses exigences de justice sociale et d'égalité sont encore aujourd'hui des idées neuves d'un contenu toujours révolutionnaire.**

Nous voulions valoriser la Révolution comme mouvement de transformation, d'émancipation de la société à travers Robespierre, celui qui l'incarnait le mieux.

Les activités que nous avons développées autour de Robespierre, nous ont valu une audience qui a largement dépassé le cadre départemental et les limites dans le temps que nous nous étions fixés.

Ce sont les adhérents eux-mêmes qui, renouvelant d'année en année leur volonté de poursuivre le combat pour faire mieux connaître Robespierre, la Révolution et ses prolongements, nous ont conduits, 23 ans plus tard, à être toujours sur la brèche.

L'actualité des débats autour des sujets qui nous préoccupent, et la persévérance des calomnies répandues contre Robespierre ne pouvaient que nous y inciter. D'autant que nous avons le sentiment de progresser et que les adversaires de l'Incorruptible sont plutôt en recul. Les caricatures antirobepierristes d'autrefois sont souvent abandonnées dans les manuels scolaires et, comme le soulignait récemment Claude Mazauric, les positions de Furet ont perdu beaucoup de leur crédit.

A Arras même (et le 250<sup>e</sup> anniversaire de la naissance Robespierre l'a amplement démontré) l'animosité systématique a cédé la place à une appréciation plus mesurée de l'œuvre du plus célèbre de nos concitoyens.

**Il reste à traduire ces progrès par une toute autre mise en valeur de la Maison de Robespierre, encore pour l'instant détournée de sa vocation.**

Faire de cette maison, libérable en 2012 et située en plein cœur du « Quartier des Arts » d'Arras, un véritable lieu de mémoire consacré à Robespierre et à la Révolution en Artois, est pour nous un objectif prioritaire. D'où notre projet de créer un **Comité arrageois** pour exprimer cette exigence, et d'engager une consultation auprès d'un large public sur le contenu qui pourrait être celui de ce lieu historique (Musée Robespierre/Musée de la Révolution).



La Maison Robespierre à Arras

L'ARBR

# LE TRAITÉ DES PYRÉNÉES UNE MÉMOIRE TRÈS DIFFÉRENTE À ARRAS ET À PERPIGNAN

par Georges SENTIS, Docteur en histoire

En 1659, en application du Traité des Pyrénées, le royaume de France et de Navarre s'agrandit du Comté d'Artois (à l'exception de St Omer et d'Aire sur la Lys) ainsi que du comté du Roussillon, des bourgs et villages de la partie Est du comté de Cerdagne, des pays du Vallespir, du Conflent et du Capcir.

Si l'anniversaire de la signature de ce traité est un non-événement en Artois, à Perpignan depuis 1985 se déroule, ce jour, là une manifestation regroupant Catalans du Nord et du Sud. En 2009, pour le 350<sup>e</sup> anniversaire, ils étaient plus de 10.000 à défiler dans Perpignan derrière une banderole proclamant « 350 anys d'ocupació / de resistència » et en criant « Esborrem el tractat dels Pirineus » (effaçons le traité des Pyrénées).



## ARTOIS / ROUSSILLON AVANT 1659: DEUX HISTOIRES TRÈS DIFFÉRENTES

Des mariages, des héritages, des accords personnels, plus rarement, des traités sanctionnant une situation de force sont à l'origine de l'agrégation de l'Artois dans le comté de Flandres, puis dans la nébuleuse bourguignonne, les Pays Bas espagnols et enfin le royaume de France. Cette histoire chaotique et l'absence d'unité linguistique de ces ensembles éphémères n'étaient pas de nature à créer un sentiment « régionaliste » dans le pays des Atrébates.

La situation fut tout autre en Roussillon. Les comtés du Roussillon, de Conflent, de Cerdagne et du Vallespir furent créés au IX<sup>e</sup> siècle lors de la reconquête des territoires sarrasins par Charlemagne. Le comte de Cerdagne, Guifred le Velu qui serait né en 852 à Ria en Conflent, fut le premier comte de Barcelone et le premier marquis de la Marche d'Espagne. Un de ses descendants ayant épousé la fille du

roi d'Aragon, les comtés catalans furent intégrés au royaume d'Aragon. Du fait de la grande décentralisation de l'administration aragonaise et de son respect des divers droits des « peuples » qu'elle gérait, cette fusion fut acceptée par les Catalans. Et cela d'autant plus facilement qu'en ce XIII<sup>e</sup> siècle, la Catalogne atteignit son apogée, dominant politiquement et économiquement la Méditerranée occidentale. L'usage actuel de la langue catalane à Valence, aux Baléares et même dans des bourgs de Sardaigne témoigne de cette expansion territoriale.

Mais cet âge d'or s'acheva en 1410, à la mort du dernier comte de la dynastie de Barcelone. L'union personnelle des royaumes d'Aragon et de Castille et l'arrivée sur le trône d'Espagne de rois autoritaires tel Philippe II, accélérèrent le processus d'unification et de centralisation. Aussi pendant trois siècles, les Catalans se révoltèrent-ils à de nombreuses reprises pour défendre leurs droits politiques et l'usage de leur langue. Une des révoltes les plus célèbres fut celle des Segadors (les moissonneurs) qui éclata en 1640 : elle eut pour origine la volonté d'Olivares, ministre du roi d'Espagne, d'abolir les privilèges permettant aux Catalans de ne pas financer les guerres du Roi Très Catholique. Elle échoua mais le chant des Segadors devint l'hymne national catalan.

## LE RENOUVEAU DU NATIONALISME CATALAN : EN CATALOGNE, UN MOUVEMENT PUISSANT, FER DE LANCE DEPUIS LES ANNEES 1920 DU COMBAT POUR LA LIBERTÉ

A partir du XIX<sup>e</sup> Siècle, la Catalogne connut un renouveau économique et culturel qui en fit la région la plus prospère de la péninsule ibérique. Avec le mouvement Renaixença né dans les années 1830, commença la lutte pour la renaissance de la langue catalane. Puis, au début du XX<sup>e</sup> siècle, le nationalisme catalan dirigé par des conservateurs devint la force politique majoritaire en Catalogne. Il parvint à obtenir en 1913 la création du Mancomunitat de Catalunya, une sorte de gouvernement autonome. Mais en 1923 et bien que les conservateurs catalans ne se soient pas opposés au coup d'état de Primo de Rivera, ce dernier, engagé dans une lutte globale contre les mouvements autonomistes, mit fin à la Mancomunitat.

Suite page 3

Ce fut pendant la dictature de Primo de Rivera qu'apparut une nouvelle facette du nationalisme catalan : l'Esquerra Republicana de Catalunya. La Gauche Républicaine se développa de façon foudroyante durant la II<sup>e</sup> République (1931-1939) et devint la force politique dominante de Catalogne. Une de ses premières victoires fut le rétablissement du statut d'autonomie en 1932.

Octobre 1934 fut marqué par un soulèvement populaire en Espagne, particulièrement dans la région minière des Asturies, et par la proclamation de l'Etat catalan composante d'une République fédérale espagnole par Lluís Companys, le président du « Gouvernement autonome catalan ». Le mouvement insurrectionnel fut écrasé dans le sang et l'autonomie de la Catalogne supprimée.

En 1936, une des premières décisions du Frente Popular victorieux, fut le rétablissement du statut d'autonomie. Autonomie politique et culturelle qui avait le soutien d'un monde ouvrier très majoritairement anarchiste.



En février 1939, la victoire du général Franco fut à l'origine d'une répression systématique de toute revendication catalaniste, politique comme culturelle. C'est ainsi que, très symboliquement, le 15 octobre 1940, les autorités franquistes firent fusiller Lluís Companys que les Allemands, qui l'avait arrêté à La Baule où il vivait en exil, venaient de leur livrer.

Aussi la lutte pour la langue catalane et l'autonomie devinrent-elles un des aspects fondamentaux de la lutte pour la démocratie en Catalogne. Et en 1978, trois ans après la mort de Franco, la Generalitat de Catalunya fut rétablie.

### EN ROUSSILLON, UN MOUVEMENT TRES MINORITAIRE LONGTEMPS REACTIONNAIRE

Les Roussillonnais, séduits par les idéaux de la Révolution française, firent au XIX<sup>e</sup> siècle du département des Pyrénées Orientales un fief républicain, puis un pôle du Midi rouge très imprégné des idéaux internationalistes. De plus au cours de la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle, l'école publique enracina la langue française dans la population, y compris dans les milieux les plus modestes pour qui l'entrée dans l'armée coloniale ou la fonction publique était l'unique planche de salut. Enfin le renouveau et la prospérité de l'agriculture, l'activité essentielle du Roussillon, étaient dus à l'ouverture du marché parisien grâce au chemin de fer.

Cela explique que, pendant des décennies, le catalanisme ait été limité aux nostalgiques de l'Ancien Régime tant politique que religieux.

Ces dernières années, les choses ont évolué en Roussillon du fait du déclin de l'influence communiste et de l'affaiblissement de l'identité nationale sous les coups conjugués du modèle culturel anglo-saxon, de l'essor des communautarismes ethniques et religieux ainsi que de la construction de l'Union européenne.

On assiste à un intérêt sans précédent pour l'étude de la langue catalane et à la réintroduction de pratiques culturelles (géants, pyramides humaines, etc.) disparues depuis la nuit des temps ou n'ayant existé qu'en Catalogne. La commémoration du 70<sup>e</sup> anniversaire de la Retirada (l'exode de 500.000 Républicains, essentiellement des Catalans, en Roussillon en février 1939) a renforcé des liens tissés de part et d'autres des Pyrénées depuis 1936 dans la lutte contre le franquisme. Enfin le dynamisme économique, culturel et sportif fait de Barcelone un pôle des plus attractifs.

Mais, l'influence du catalanisme reste politiquement très minoritaire (3% des votes lors des dernières élections). Son essor se heurte à un constat difficile à admettre pour certains : les Catalans sont devenus minoritaires dans la population des Pyrénées Orientales avec l'arrivée en 1962 des rapatriés d'Algérie, puis de la main d'œuvre maghrébine pour travailler dans le bâtiment et l'agriculture, enfin des retraités du Nord de la France et de l'Europe.

Miquel Mayol qui fut dans la foulée de 1968, un des fondateurs du nationalisme catalan moderne en « Catalogne Nord », est bien conscient lui de cette réalité. Le catalanisme de l'avenir « sera un catalanisme ouvert, constitué de personnes venues de l'extérieur, qui accepteront que le Roussillon se recatalanise progressivement. » A condition, ajoute-t-il, que « Barcelone n'exporte pas ses problèmes à Perpignan. »

G.S.

## WATTIGNIES 1793

**L**e 28 septembre 1793, le prince de Saxe-Cobourg met le siège devant Maubeuge. Le général Jourdan, nommé commandant en chef de l'armée du Nord par la Convention le 25 septembre, en remplacement du général Houchard, quitte alors le camp de Gravelle à la tête de 45000 hommes pour se porter au secours de la cité assiégée. Le prince, informé de ce mouvement de troupe décide en conséquence de prendre position entre Avesnes et Maubeuge sur le plateau de Wattignies. Il ne dispose que de 21000 hommes qu'il répartit comme suit : le centre appuyé sur le village de Wattignies et son aile droite sur la Sambre.

Le 14 octobre ont lieu les premières escarmouches entre les deux armées mais sans conséquences. Lazare Carnot reconnaît les positions ennemies en compagnie de Jourdan. Deux stratégies opposées se dessinent alors : Jourdan suggère de fixer le centre de l'armée autrichienne et d'attaquer avec les ailes, ce qu'il pouvait se permettre au vu de sa supériorité numérique ; Carnot, quant à lui, préconise une attaque frontale, somme toute assez classique. Finalement, le politique primant le militaire en France à cette époque, c'est la stratégie de Carnot, plus brute, qui est retenue.

Le 15 octobre, les Français lancent l'assaut contre les positions autrichiennes mais sans succès probant. Le lendemain, sous les ordres du jeune général Florent Duquesnoy, un effort de l'aile droite française porté contre les Autrichiens permet finalement aux troupes révolutionnaires de remporter la victoire et de contraindre le prince de Saxe-Cobourg à se replier.

Duquesnoy s'était déjà signalé à la bataille d'Hondschoote près de Dunkerque ce qui lui avait valu son grade de général. Devant Wattignies, il lance une manœuvre jugée irréalisable par les Autrichiens : vers 5h du matin le 16 octobre, il profite de la brume matinale pour lancer ses artilleurs et ses fantassins qui tirent et poussent les canons de Gribeauval le long de la pente menant sur la position autrichienne par son côté non protégé. Les pièces sont déplacées après chaque tir, provoquant la surprise complète chez les Autrichiens. Le prince constate que ses propres canons ont été pris au village de Wattignies et sont retournés contre lui par les Français de Duquesnoy. Il est pris en tenaille entre le Sud tenu par Jourdan, l'Est tenu par Duquesnoy et le Nord par la place forte de Maubeuge. Cette victoire fut une surprise considérable à Paris où les conventionnels étaient si convaincus d'une défaite

à venir des Français qu'ils précipitèrent l'exécution de la reine Marie-Antoinette, ce même 16 octobre.

Le succès français pour certains est peu glorieux puisqu'il fallut tout de même deux jours à 45000 Français pour défaire 21000 Anglo-Autrichiens. Les Français ont des pertes plus élevées car ils devaient affronter un ennemi en



*Jean Baptiste JOURDAN  
Limoges 1762 - Paris 1833*

position défensive sur des hauteurs très difficiles d'accès. Cependant, les hommes de Cobourg étaient des militaires professionnels, tandis que les troupes françaises étaient constituées de jeunes recrues encadrées par les soldats de métier de l'ex armée royale. De plus les Français disposaient de peu d'équipement à l'exception des remarquables nouveaux canons de Gribeauval. In fine, cette victoire a permis de rétablir la situation militaire sur la frontière Nord-Est de la France après les défaites de la première partie de l'année 1793, surtout celle de Neerwinden, et la trahison du général Dumouriez le 3 avril de la même année.

Après cette victoire, la Convention ordonne au général Jourdan de reprendre la Belgique aux coalisés mais celui-ci échoue, l'exploitation du succès obtenu à Wattignies n'ayant pu se réaliser faute notamment d'armes et de munitions qui faisaient alors cruellement défaut.

**Dr Michel CSANYI**

### *Le musée*

*Wattignies-La-Victoire, charmant village de 260 habitants environ, se trouve à 10 km de la ville de Maubeuge. Le musée se trouve dans la salle d'honneur de la mairie. Son entrée est gratuite et totalement libre. On peut y voir les reliques et vestiges retrouvés à ce jour sur le site de la bataille.*

*Attention les horaires sont particuliers, la mairie n'étant pas ouverte tous les jours.*

*Un conseil, téléphonez si vous désirez vous y rendre. N° de téléphone de la mairie : 03.27.67.82.16*

*Voici en principe les horaires de la mairie où vous pouvez voir le musée : Le lundi de 17h à 18h30. Le mercredi de 11h à 11h45. Le vendredi de 16h30 à 18h15*

*Pour la petite histoire, sachez que c'est Sadi Carnot, petit fils de "l'organisateur de la victoire", qui institua le décret permettant au village de s'appeler : "Wattignies-La-Victoire".*

**A propos du célibat des prêtres**

Certaines récentes affaires de mœurs ont relancé ce débat dans le monde. Sait-on qu'il y a 220 ans, Robespierre avait en vain tenté de le soumettre à l'Assemblée Constituante ?

Il arriva souvent que Robespierre suscite une vive effervescence dans l'Assemblée Constituante par ses propositions audacieuses. Et ce fut encore le cas le 31 mai 1790.

On discutait depuis trois jours du plan de constitution du Clergé. Comme beaucoup, Robespierre se prononça pour l'élection des prêtres et évêques, mais ce qui provoqua des remous et des protestations véhémentes (au point qu'il ne put terminer son discours), c'est qu'il osa proposer d'en finir avec le célibat des prêtres.

Il faut dit-il, « rendre aux prêtres la faculté qu'ils ont eue dans les premiers siècles de l'église, de vivre les liens du mariage, plus sûrs pour les mœurs que les vœux de célibat ». Il ne peut aller plus loin : les violentes réactions, surtout du côté droit, l'en empêchèrent.

Tous les journaux du lendemain se firent longuement l'écho de cet incident.

Très vite Augustin écrivit à son frère pour le mettre en garde contre cette proposition qui avait créé une vive réprobation dans l'Artois et lui demandait de ne plus la soutenir, car il perdrait l'estime des paysans.

Par contre Pierre Villiers, qui était à cette époque le secrétaire particulier de Robespierre, écrit que quelques jours après sa motion sur le célibat des prêtres, Robespierre fut inondé de lettres de félicitations de la part des religieux et religieuses. Le 11 juillet 1790, l'abbé Célestin Lefetz (qui devint curé de Beaurains en 1792 et finit par se marier) écrivait à Robespierre pour le supplier « de faire tous ses efforts pour obtenir satisfaction du célibat des prêtres ».

C.L.

**Vient de paraître**

**LA RÉVOLUTION FRANÇAISE**

*Une histoire toujours vivante*

Sous la direction de Michel Biard

Préface de Michel Vovelle

La Révolution française a-t-elle été provoquée par les idées des philosophes ? A-t-elle été une catastrophe économique, un désert artistique et scientifique ? Quelle fut dans cette révolution la place des paysans, des femmes ? En quoi notre actuelle démocratie est-elle encore largement redevable à cette période, via les élections, la sociabilité politique, la presse, le langage, etc. ?

Loin des idées reçues, une trentaine d'historiens apportent ici de nouveaux éléments de réponse à ces questions toujours actuelles, fondés sur les études les plus récentes.

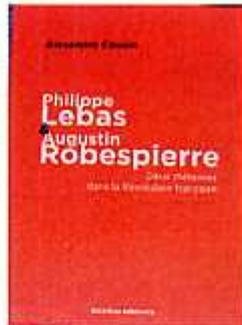
**448 pages, 27 €. Éditions Tallandier - 2, rue Rotrou - 75006 Paris, disponible en librairie.**

\*\*\*\*\*

**Deux météores en Révolution  
par Alexandre COUSIN**

Les vies parallèles de deux jeunes révolutionnaires du Pas-de-Calais, députés à la Convention, qui périrent tragiquement lors des événements de Thermidor an II.

Préface de Gilles CANDAR

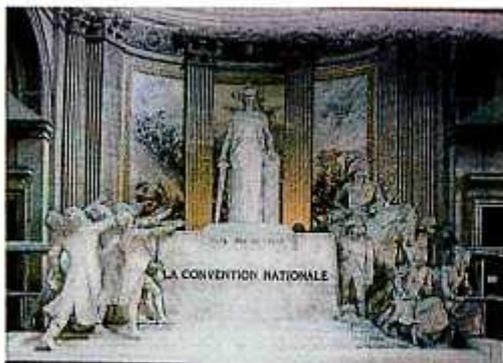
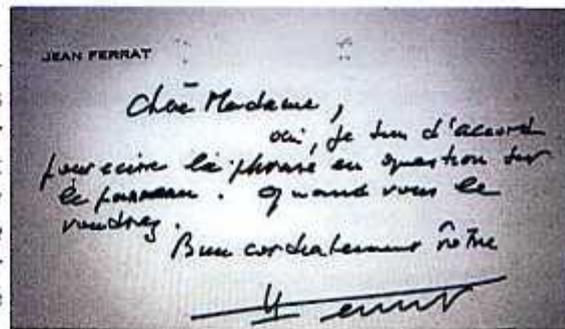


**Ouvrage publié avec le concours des Amis de Robespierre**

**15 €. Editions Bérénice, 11 rue de la Glacière, 75013 PARIS. 15 €**

**Un courrier de Jean Ferrat à nos amis parisiens**

En 1997, la RATP devait rénover la station de Métro Robespierre. Notre amie Jacqueline Grimault, au nom des Franciliens Amis de Robespierre, était intervenue pour proposer quelques éléments de décoration et notamment de reproduire des phrases célèbres de Robespierre et d'y ajouter les vers de Jean Ferrat : « Elle répond toujours du nom de Robespierre, Ma France » Elle avait sollicité pour cela l'autorisation de Jean Ferrat qui s'était empressé d'accepter.



**HOMMAGES à ROBESPIERRE à Arras et Paris**

**Le mercredi 28 juillet**, jour anniversaire de l'exécution de Robespierre (10 Thermidor an II), ses amis sont invités à la remise d'une gerbe au pied du monument de la Convention nationale au PANTHEON à Paris.

**Rendez-vous à 15 h sur le parvis du Panthéon.**

La veille, **le mardi 27 juillet à 18h à Arras**, une gerbe sera déposée à la plaque commémorative de la MAISON

ROBESPIERRE, suivie d'une réception amicale à l'Office culturel d'Arras (61 Grand'Place).

## Rendons à César...

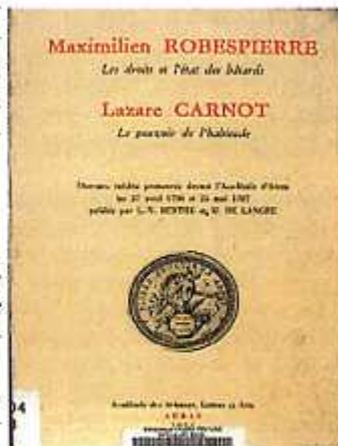
A propos de notre article sur les « *Droits de bâtards de Robespierre* », M. le Docteur DIERS, président de l'Académie d'Arras, nous a amicalement reproché de n'avoir pas cité la publication de ce texte faite dès 1971 par le Chanoine Berthe et l'Académie d'Arras. Nous lui avons répondu que les références à cette publication étaient très nettement affirmées par Florence Gauthier dans le Tome XI des œuvres de Robespierre auquel nous renvoyions nos lecteurs.

Si cela a pu paraître insuffisant nous empressons de reproduire :

a) ce qu'écrivait Florence Gauthier et que nous citions :

« Ce texte a été retrouvé dans les archives du château de Fossez par le chanoine Berthe... c'est cette copie qui a été retrouvée et publiée par les soins de L. Berthe dans Robespierre, les droits et les l'état des bâtards, Académie des Sciences, Lettres et Arts, Arras 1971. L. Berthe nous a autorisés à reproduire ce texte accompagné de ses notes. Qu'il en soit chaleureusement remercié. »

b) un fac-simile de la couverture de cet ouvrage malheureusement difficile à trouver, mais qui est à la disposition du public dans notre Fonds Robespierre de St-Laurent-Blangy.



## BIENVENUE à notre nouveau président

Notre ami Michel CSANYI, docteur en médecine, a été élu par le Comité président des Amis de Robespierre (ARBR).



Le Bureau de l'ARBR comprend également

### Vice-présidents

Liliane BRETT, retraitée

Gérard RAUX, retraité

### Secrétaire

Yves ADAM, principal de collège

### Trésorier

Olivier DUQUESNOY, directeur divisionnaire des

### Secrétaire adjoint

Christian LESCUREUX, retraité

### Trésorier adjoint

Jean-Claude MARTINAGE, retraité

### Amis de Robespierre (ARBR)

Siège : Maison des Sociétés rue A. Briand  
62000 ARRAS

Adresse mel : [robspierre-62@orange.fr](mailto:robspierre-62@orange.fr)

Site : <http://www.amis-robspierre.org>

Président : Dr Michel CSANYI

84 rue Jean Moulin, 63000 LENS

Tél. 03 21 67 60 66 [freebelfast@orange.fr](mailto:freebelfast@orange.fr)

Bulletin Trimestriel tiré avec le concours de  
l'Office culturel d'Arras



Office  
Culturel  
d'Arras

## Le fonds Robespierre de l'A.R.B.R.



Bibliothèque municipale

Créé à Carvin en 1988 puis transféré à la Bibliothèque Municipale JP. Fleurquin à St-Laurent-Blangy, il s'est constamment enrichi et comporte aujourd'hui 420 ouvrages sur la Révolution, datant des XIX<sup>e</sup>, XX<sup>e</sup> et XXI<sup>e</sup> siècles (dont quelques uns très rares), la collection des AHRF depuis 22 ans et les œuvres complètes de Robespierre.

Elle est ouverte aux habitants de la commune (Immercuriens) aux étudiants et aux membres de l'ARBR.

Elle est ouverte les :  
mardi (9 h à 14h30)  
mercredi (14 h. à 18h30)  
jeudi (9 h à 12h30)  
vendredi (9 h à 11h30 et  
15h à 19h)

samedi (10 h à 12 h et 14 h à 17 h)

Adresse : Bibliothèque J.P. Fleurquin, rue  
Laurent Gers 62223 Saint Laurent-Blangy  
(Tél. 03 21 15 30 90)

Directrice : Mme Sophie Lefait.



## La vente des biens nationaux à Arras Les bourgeois à l'assaut des importantes propriétés de l'église

Arras, la ville aux cent clochers, avait, en 1789, gardé de son passé espagnol un profond attachement à la religion catholique. Elle comptait alors 800 ecclésiastiques pour une population d'à peine plus de 22 000 habitants. C'était le double de la moyenne nationale.

On y comptait onze paroisses dont chacun des curés avait un revenu moyen annuel de 10 000 livres (contre 300 à 500 livres pour un curé de village \*). Le revenu de l'évêque était de 40 000 livres et celui du chapitre (chanoines, chapelains et vicaires) de 150 000 livres. La puissante abbaye Saint-Vaast (récemment reconstruite sur un devis de 2 800 000 livres bénéficiait de 500 000 livres tournois annuelles.

Arras comptait en outre sept monastères d'hommes et onze couvents de femmes soit près de 600 moines et religieuses. Ce clergé régulier et séculier possédait, intra muros, un patrimoine considérable : non seulement églises, cathédrale, chapelles, oratoires, presbytères et bâtiments conventuels richement meublés, mais aussi parcs et jardins et d'innombrables maisons louées à des particuliers.

On imagine sans peine le bouleversement que va produire ici le décret du 2 novembre 1789 de l'Assemblée Constituante qui met à la disposition de la nation toutes les propriétés de l'église.

On semble avoir tardé à entreprendre ces opérations. En août 1790 un député a fait prendre un décret pour accélérer la vente des biens nationaux. A Arras, la société locale des Jacobins a publié un avis

pour inciter les citoyens à devenir acquéreur de biens nationaux. On y lit qu'il n'y a ni crainte pour la solidité de l'opération ni attentat contre la propriété vu que ces biens ont été assurés par donation des rois et des particuliers, par épargnes sur les revenus de ces donations pour les frais du culte pour les établissements publics et le soulagement des pauvres. Que les ecclésiastiques en étaient les administrateurs et non les propriétaires. Que l'Assemblée nationale a chargé la nation de toutes les obligations attachées à ces biens. Que les appointements restreints des ministres de la religion les privera d'un luxe scandaleux et les rendra plus respectables en les renfermant dans leurs fonctions spirituelles...

On dit que Robespierre, revenu à Arras à l'automne 1791 insista pour décider les Arrageois à acheter ces biens.

### Vendus bien plus chers que prévu

Ils ne se firent plus prier par la suite pour se ruier aux enchères si l'on en juge par les prix d'adjudications sensiblement plus élevés que les estimations du directoire du district.

Les opérations de vente comportaient : 1°) une estimation du bien par l'architecte désigné par le Directoire du district, 2°) la soumission faite par le candidat acquéreur, 3°) la vente publique aux enchères aux trois feux (chandelles)

L'adjudicataire payait, en monnaie métallique ou en assignats (la nouvelle monnaie papier) un acompte de 12 % plus les frais et le reste en 12 annuités.

Le couvent des Louez-Dieu estimé 19 200 livres fut adjugé à 36 500. L'église Saint-Géry, estimée 17 500 vendue 28 000, le couvent des Carmes Chaussés, mis à prix 26 855 livres adjugé à 37900 etc.

Pour l'ensemble du district, en février 1791, les ventes ont rapporté 857 848 livres pour des biens estimés à 505 375. Elles atteignirent plus de 2,7 millions en avril 1791.

Le collège (où Robespierre fit ses études) fut vendu en décembre 1792, 20 000 livres, et la maison attenante où il logea chez son oncle Durut, 2 500 livres.

Pour les nombreuses maisons en location que possédaient les religieux (Les Petits Carmes en possédaient neuf dans une seule rue), le prix était fixé en multipliant le montant du loyer annuel par 22.

Du 1<sup>er</sup> janvier 191 au 26 octobre 1793, il s'est vendu dans la ville 161 maisons.

Un confessionnal pour 800 livres et les six vaches du couvent des Ursulines 774 livres.

Les édifices étaient vendus nus. Les lambris, les boiseries, les poignées de portes, le mobilier, la vaisselle, le linge, les bons vins, les tableaux, les chandeliers, les charrettes les jardins, les arbres des parcs et les récoltes, les chevaux etc. étaient proposés article par article, ce qui pouvait durer plusieurs jours. Les meubles des Capucins et leur batterie de cuisine rapporta 3 550 livres. Un chariot de l'abbaye StVaast estimé 200

livres vendu plus du double.

### De profondes transformations pour la ville et sa population

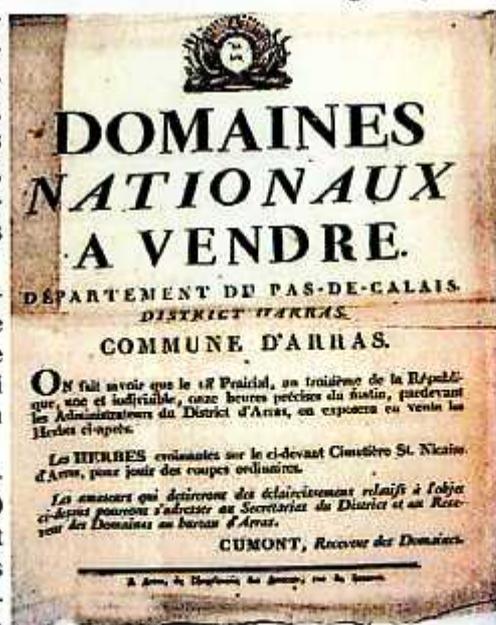
Des églises et autres édifices abattus pour en récupérer les pierres, des parcs redécoupés, de nouvelles rues créées à leur emplacement vont changer l'aspect même de la ville. Les élus, hommes de loi et tout un personnel administratif sur le pied de guerre, de nombreux locataires perturbés par le changement de propriétaires, les déménagements, l'animation qu'on devine autour des enchères publiques vont créer pour de longs mois une effervescence durable dans la population.

Celle-ci va se prolonger par les décrets des 30 mars et 27 juillet 1792 qui vont offrir d'autres occasions d'acquérir les beaux hôtels particuliers et les riches demeures des nobles ou riches bourgeois émigrés.

**Christian Lescureux**

\*Le menu peuple (6 000 à 7000 Arrageois) gagnait 10 à 15 sols par jour soit un revenu annuel de 100 à 250 livres.

\*\*Nous ne parlons pas ici des propriétés terriennes dont les religieux percevaient les revenus dans plus de 400 villages de l'Artois. Le clergé artésien possédait 20% des terres, la noblesse 30 %.



On sait aujourd'hui combien l'ingérence dans un pays étranger peut être dangereuse sinon dramatique. Les interventions en Irak et en Afghanistan en sont des cas assez exemplaires. Les révolutionnaires de 1792 qui venaient de proclamer la République et s'apprétaient à juger Louis XVI, en portant la guerre hors de nos frontières, furent soumis à ce difficile problème. En voulant imposer leurs idées démocratiques de liberté et d'égalité à des peuples pas toujours prêts à les recevoir, ils furent confrontés à de sérieuses difficultés. Robespierre et Marat en furent vite conscients et exprimèrent leur désaccord à la politique girondine d'intervention extérieure.

La victoire de Valmy, le 20 septembre 1792, avait déclenché un énorme enthousiasme populaire. Les armées révolutionnaires passèrent à l'offensive et, en quelques semaines, la Savoie, Nice et la Rhénanie furent occupées. Puis ce fut la victoire de Jemappes et la libération de la Belgique de la domination autrichienne. A la guerre de défense avait donc suc-



cédé la guerre de propagande révolutionnaire. La République naissante devait libérer les peuples opprimés par l'Europe monarchique. Très vite se posa la question redoutable : que faire des pays occupés ? La Convention était indécise. Certains étaient favorables à la création de « républiques sœurs » indépendantes, d'autres étaient partisans d'une annexion. La situation dépendait de l'attitude des populations envers la France. Dès octobre, la Savoie réclama sa réunion à la France. Par contre, dans les pays rhénans et particulièrement en Belgique, on avait accueilli les libérateurs avec enthousiasme mais on ne voulait pas devenir Français.

Par le décret du 19 Novembre 1792, la Convention décida que « la Nation Française accorderait fraternité et secours à tous les peuples qui voudraient jouir de la liberté ». Ce décret mémorable causa une vive émotion dans toutes les cours d'Europe. La France républicaine émancipée se proclamait la protectrice de toutes les autres nations opprimées et menaçait tous les trônes d'Europe.

Un mois plus tard, le décret du 15 Décembre 1792 instituait l'administration révolutionnaire dans les pays conquis. « Les biens du clergé et des ennemis du nouveau régime étaient séquestrés pour servir de gage à l'assignat ; la dime et les droits féodaux étaient abolis, les anciens impôts remplacés par des taxes révolutionnaires sur les riches ; des administrations nouvelles seraient élues par ceux-là seuls qui auraient prêté serment à la liberté. » C'était l'application de la formule célèbre : « guerre aux châteaux ! paix aux chaumières ! » mais aussi implicitement l'emploi de la force.

En Belgique, ce pouvoir révolutionnaire imposé de l'extérieur fut très mal reçu. La résistance fut unanime contre la séquestration des biens d'un clergé très riche et puissant et contre l'obligation des assignats. Les deux partis belges opposés, Statistes et Vonckistes, furent unanimes pour annoncer que le pouvoir révolutionnaire imposé ne serait, à leurs yeux, qu'un pouvoir usurpé, le pouvoir de la force.

Robespierre, toujours clairvoyant, exprima ses réticences au décret du 15 Décembre dans une lettre à ses commettants. « ...J'en suis le premier partisan (de cette intervention) si je la considère comme un moyen d'aider la majorité à exprimer ses vues en faveur de l'égalité, mais si elle contrariait l'opinion générale, si elle rencontrait assez d'obstacles dans les préjugés, quels qu'ils soient, pour avoir besoin de les surmonter par une longue violence et par un combat incertain, je ne pourrais m'empêcher de la trouver impolitique et dangereuse... Que la persuasion et la vérité

président à leur mission, que la force et l'autorité ne puissent être déployées que contre les factieux qui s'opposeraient à la volonté générale, mais qu'elles respectent la volonté du peuple. »

Marat fut encore plus net dans son opposition au décret du 15 Décembre, déclarant qu'il était contraire à la souveraineté du peuple belge. « On les a aidés à se libérer de l'Autriche et à chasser leurs tyrans, ce n'est pas pour leur imposer une constitution ni des lois qu'ils ne veulent pas. »

Malgré ces oppositions, la Convention transforma peu à peu la guerre de propagande en guerre de conquête. Elle s'engagea dans une politique d'annexions pour atteindre, comme le réclamait Danton, les limites naturelles de la France, c'est à dire le Rhin, les Alpes et les Pyrénées.

Ces décisions ne furent pas longtemps concrétisées. Conquises à l'automne 1792, les frontières naturelles furent perdues au printemps 1793. Toute la Belgique fut évacuée à la fin du mois de mars après la défaite de Neerwinden et la trahison de Dumouriez. Ce fut ensuite le cas de toute la rive gauche du Rhin. Notre pays était de nouveau envahi.

C'est sur le territoire français que nos armées devront lutter contre la coalition de toute l'Europe des rois qui avaient tant craint pour leurs trônes.

Jean-Claude Martinage

## LES HORLOGERS D'ARRAS SOUS LA REVOLUTION (suite)

Après des tâtonnements, le 5 octobre 1793, la Convention nationale fait table rase du passé en abandonnant l'ancien calendrier pour le remplacer par le calendrier républicain. Il est imprimé à Arras par l'imprimerie du citoyen Vicogne, rue du Saumon, le 13 octobre 1793.

Cette grande innovation est célébrée à Arras par une fête particulière : un défilé de deux heures où enfants et vieillards représentent le temps nouveau qui passe ; un centenaire porté sur un fauteuil surmonté d'un dais figure le jour exceptionnel à ajouter tous les quatre ans.

### Le « fauteuil redoutable » pour l'horloger Hoyer

Les péripéties de la division du temps, notre horloger n'a pas le loisir de s'en préoccuper. Le 10 octobre 1793, bien que s'étant montré patriote, il est conduit devant le Club d'Arras. Placé sur le siège haut de dix pieds, appelé « fauteuil redoutable » accusé d'aristocratie, il ne peut se défendre de cette dénonciation. Oui, il a des contacts avec les ci-devant aristocrates qui ont été et sont ses clients ; les interpellations et les huées des fanatiques couvrent sa voix.

Arrêté, provisoirement comme suspect, il est expédié à la prison de l'Hostel-Dieu réservée aux hommes civils, car il y a des prisons pour toutes catégories : âge, sexe, civil, militaire, religieux, malades. Toutes sont surpeuplées et sans hygiène. Après la fouille, il est conduit dans une pièce où trouver un grabat s'avère bien difficile. Peut-être préfère-t-il ceux du fond, acceptant mieux l'atmosphère viciée que les mouvements de révolte et de désespoir du guichet. Ses 200 compagnons d'infortune sont de toutes classes : ci-devant nobles, aristocrates, parents d'émigrés, bourgeois riches ou imprudents en parole, gros cultivateurs, ou simples fermiers qui se sont révoltés contre les lois qui les dépouillent, accusés de spéculation réelle ou fausse sur les subsistances, artisans et petit peuple révolté contre sa misère, serviteurs fidèles, révolutionnaires compromis trop ouvertement dans des accaparements, faussaires, droit commun etc.

### L'hiver 1793 est terrible : froid et famine

Hoyer sait que la guillotine est à Arras. Mais le Tribunal révolutionnaire, bien qu'ayant un jury trié chaque mois sur une liste de 200 citoyens approuvée par le Directoire du département, condamne encore avec modération, eu égard à l'époque de la guerre présente.

Le retour de mission de Joseph Le Bon donne une impulsion à la répression ; le gouvernement l'encourage.

« Tous les satellites du dernier tyran doivent périr comme lui ; son échafaud qui fume encore réclame des têtes, ton énergie saura les abattre ».

Réorganisé en Pluviôse An II, le tribunal malgré tout acquitte le Comte de Béthune.

Le Bon, exaspéré, fait alors arrêter son avocat et terrorise les jurés. Rejugé, la tête de ce ci-devant tombe. Le jury est de nouveau remanié et cette fois les jurés sont pris pour la plupart dans les Clubs et Sociétés populaires.

### L'horloger Gille dans le jury qui pourvoyait la guillotine

L'horloger Gille fait son entrée parmi ces partisans qui arri-

vent à l'audience avec des idées toutes faites. Du 3 juillet 1793 au 7 mars 1794, il y a 40 condamnations à mort dont 17 pour émigration mais aussi 41 acquittements : c'est trop ! A partir de ce jour, Le Bon veut être informé de tout ce qui se passe au tribunal. Les condamnations prononcées par le jury vont se succéder avec une incroyable progression : l'échafaud érigé sur la petite place est transféré place de la Révolution (Place du Théâtre).

Cette accélération des exécutions oblige le Conseil général de la commune, dans la séance du 22 ventôse à prendre l'arrêté suivant : « L'exécuteur des jugements n'a pas le soin de nettoyer la guillotine à chaque fois qu'il fait une exécution, dans

la chaleur de l'été, il fera très malsain sur la place, si on ne prend pas de mesure à ce sujet. L'assemblée arrête que l'exécuteur sera tenu de nettoyer la guillotine à chaque fois qu'il fera une exécution, en jetant de l'eau et en la balayant. Elle arrête en outre qu'il sera fait un tonneau pour recevoir le sang qu'il sera également tenu de faire vider après l'exécution ».

A la séance du 24 ventôse on propose « par mesure de bien général d'inviter l'accusateur public de faire faire plusieurs paniers de toile cirée pour transporter ceux qu'on guillotine au cimetière aussitôt après l'exécution, ainsi qu'une charrette qui servira à la conduire, motivée sur ce que les corps restant sous la guillotine, le sang qui s'en épanche pourrait occasionner les mauvais airs et causer des maladies ».



Joseph Le Bon  
Arras 1765 - Arras 1795

### Des scènes insoutenables

On couvre la nudité des condamnés que certains forcenés arrangent après l'exécution dans des positions insoutenables. La ville devient méconnaissable, les rues sont désertes, les quelques habitants que l'on croise semblent étrangers et vous regardent d'un œil méfiant, plein d'abattement.

Le 20 germinal, 20 condamnés sont exécutés en un seul jour ; les détenus de l'Hostel-Dieu et de la Providence pouvaient espérer que la justice révolutionnaire ait son compte pour un moment. Mais le lendemain, les jurés reprennent leur place et continuent de frapper. Le 29 Germinal, une rumeur court les prisons : le Tribunal révolutionnaire qui s'apprêtait à entrer en séance est informé que tous les prévenus de conspiration doivent être traduits au Tribunal révolutionnaire de Paris : c'est la fin de celui d'Arras ! Le président Beugnet et ses juges sont très heureux d'être débarrassés de fonctions qui leur répugnent mais dont ils ne pouvaient abdicquer sans danger.

Ils manifestent leur joie dans les cafés et sur la place. Mal leur en prend ! Le Bon plaide sa cause à Paris et obtient que le Tribunal d'Arras soit maintenu. Ce sera le seul en France et c'est signé : C.A. Prieur, Robespierre, Barrère, Billaud-Varennes ». Beugnet et ses juges sont arrêtés comme prévenus d'intrigue pour avoir arraché les aristocrates au glaive de la loi ! Le 22 Floréal Le Bon réorganise le Comité de surveillance et le tribunal où les têtes sont remplacées, cinq têtes tombent.

A suivre

**Bernard SENECA**  
de l'Académie d'Arras

## Sur les inégalités dans les successions

Le 1<sup>er</sup> avril 1791, l'examen du projet de constitution amena le comité qui en était chargé à débattre de la question des héritages. Fallait-il ou non autoriser les testaments qui défavorisaient tel héritier au profit de tel autre ? Le débat dura jusqu'au 6 avril. Les plus grandes voix (Le Chapelier, Talleyrand, qui lut le discours de Mirabeau...) y prirent part. Robespierre intervint le 5 avril. Une douzaine de journaux rendirent compte du discours de Robespierre. Voici de larges extraits publiés par « Le Point du jour ».

Messieurs,

Toute institution qui tend à augmenter l'inégalité des fortunes est mauvaise et contraire au bonheur social.

Je sais bien qu'il est impossible d'établir une égalité parfaite dans les portions et que mille causes différentes doivent nécessairement la déranger plus ou moins, mais je

dis que le but des lois doit être de la maintenir autant que la nature des choses le permet, et qu'elles violent tous les principes de la raison lorsqu'elles s'efforcent elles-mêmes de la troubler.

L'égalité est la source de tous les biens : l'extrême inégalité est la source de tous les maux. C'est elle que suivent les tyrans et les esclaves, les oppresseurs et les opprimés, c'est par elle que l'homme avilit l'homme, et fait de son semblable l'instrument de son orgueil, le jouet de ses passions ou le complice de ses crimes.

Quelle vertu, quel bonheur peut exister dans un pays où une classe d'individus peut dévorer la substance de plusieurs millions d'hommes ?

Les grandes richesses enfantent les excès du luxe et des voluptés qui corrompent à la fois, et ceux qui les possèdent et ceux qui les envient ; alors la vertu est méprisée et la richesse seule est un honneur. Les lois elles-mêmes ne sont plus que des instruments entre les mains des riches, pour opprimer les pauvres ; en vain on dit aux uns et aux autres qu'ils sont nés égaux. Une fatale expérience les dément tous les jours ; l'homme a perdu l'idée de ses droits et le sentiment de sa dignité ; les lois éternelles de la justice et de la nature ne sont plus regardées que comme des chimères, et ceux qui les réclament sont regardés comme des insensés, s'ils ne sont traités comme des séditionnaires. Législateurs, vous n'avez rien fait pour la liberté, si vos lois ne tendent à diminuer, par des moyens doux et efficaces, l'extrême inégalité des fortunes.

La loi qui va le plus directement à ce but est celle qui établit l'égalité des partages ; vous l'avez jugée nécessaire ; permettez-vous à la volonté de l'homme de l'anéantir ou de l'é luder ? Et quel serait le motif de cette funeste contradiction ? La propriété de l'homme s'étend-elle au-delà de sa vie ? Peut-il donner des lois lorsqu'il

n'est plus ? Peut-il disposer de cette portion de la terre dont il a joui, lorsqu'il n'est plus lui-même qu'une vile poussière ? Espérez-vous que la volonté du testateur sera plus sage que la sagesse même de la loi ? Non : calculez les effets de la faiblesse humaine et les circonstances où se trouve ordinairement l'homme qui fait son testament ; et vous verrez qu'une prédilection aveugle, que les pas-

sions, les caprices, la suggestion même président à ces actes plus souvent que la raison. Comme il envisage toujours la fin de son existence dans une perspective infiniment éloignée ; comme l'idée des volontés dernières se lie à celle de sa destruction, il recule ordinairement cet acte important au moment où son esprit est affaibli par l'âge, ou absorbé par la maladie ; dans tous les temps, la cupidité l'assiège ; elle le poursuit jusque sur son lit de mort sous le masque de l'amitié.

La faculté de tester est en général l'aliment de l'intrigue et de la fraude, l'écueil de la faiblesse crédule, le signal de la discorde. Pensez-vous en effet que les testateurs useront de ce pouvoir pour distribuer leurs biens suivant les règles



de cette égalité précieuse, qui doit être la base de vos décrets ? Non, si quelques-uns montrent cette largesse, la plupart préfèrent ceux de leurs proches qui, déjà, sont les plus favorisés de la fortune. Ce sont ceux-là à qui ils semblent se glorifier d'appartenir ; ce sont ceux-là avec lesquels ils vivent et qu'ils caressent avec plus de complaisance, tandis qu'ils repoussent avec dédain les parents pauvres et obscurs, dont ils semblent rougir. Parlerais-je de cet orgueil absurde qui se plaît à entasser tous les avantages sur la tête d'un héritier favori, de ce préjugé funeste dont les racines profondes sont cachées sous les débris de la féodalité...

Robespierre conclut en demandant que l'Assemblée nationale décrète : **Que nul ne pourra déroger par aucunes dispositions testamentaires au principe de l'égalité des partages établis entre les héritiers, soit en direct, soit en collatéral.**

L'Assemblée décréta le 6 avril l'ajournement pur et simple et ordonna l'impression de tout ce qui avait été dit en la matière.